



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**2024**

## Conseil constitutionnel

La dotation budgétaire à prévoir pour l'année 2024 dans le projet de loi de finances s'élève à 17 930 000 €.

Les dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 14 095 000 € pour tenir compte notamment des effets de l'inflation et des mesures salariales prises par le Gouvernement au bénéfice des agents publics.

Une dotation spéciale évaluée à 3 835 000 € est à inclure au titre de deux dépenses exceptionnelles :

- La rénovation avant la fin de l'année 2024 de l'ensemble du rez-de-chaussée des locaux du 2, rue de Montpensier afin notamment de répondre à la nécessité de rehausser les conditions de sécurité de l'accueil des visiteurs et ouvrir la voie, dans le cadre de la démarche de développement durable, à un futur raccordement des locaux au réseau de climatisation de Fraîcheur de Paris ;
- A l'occasion de l'Année de la francophonie, l'organisation à Paris en juin 2024 d'une conférence des chefs des cours constitutionnelles francophones dont le secrétariat général est assuré par le Conseil constitutionnel.

Depuis 2023, les dépenses du Conseil sont réparties selon les quatre « actions » suivantes :

- Contrôle des normes
- Élections, referendum, R.I.P
- Relations extérieures et communication
- Administration de l'institution

### RÉPARTITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 ENTRE LES 4 ACTIONS

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 791 140	6 206 345	1 464 486	1 654 629	11 116 600
02-Élections, referendum, R.I.P					
03-Relations extérieures et Communication	366 860	1 565 201	522 578	55 561	2 510 200
04-Administration de l'institution		2 311 910	1 093 339	897 951	4 303 200
	2 158 000	10 083 456	3 080 403	2 608 141	17 930 000

#### • DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 080 403 M€.

Le budget consacré aux membres est stable.

Les dépenses de personnel incluent les mesures nouvelles annoncées par le Gouvernement en 2024 et tiennent compte dans la stricte mesure requise de l'évolution des effectifs liée au projet de refonte des outils de gestion des décisions du Conseil constitutionnel et aux travaux de rénovation de l'accueil.

Les dépenses de fonctionnement augmentent à raison des dépenses exceptionnelles en 2024.

#### • DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent en particulier à des investissements au titre de la transformation numérique et des mesures de développement durable.